

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026-12

Marché public de travaux

Travaux de reconstruction du mur de soutènement sis Rue Prosper Marilhat

Le Maire de la Commune de THIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu le Code la Commande Publique ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 30 décembre 2025 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles et dans le JAL Lemoniteur.fr avec une date de remise des offres fixée au 30 janvier 2026 ;

Vu l'avis de la Commission des MArchés passés en Procédure Adaptée (CMAPA) en date du 23 février 2026 ;

Considérant la proposition de l'entreprise SORAMA SARL (63370 LEMPDES) pour un montant de 429 981,45 euros Hors Taxes (HT).

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un marché de travaux pour la reconstruction du mur de soutènement sis Rue Prosper Marilhat est conclu avec l'entreprise SORAMA SARL (63370 LEMPDES) pour un montant de 429 981,45 euros HT.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le

04 MARS 2026

Le Maire,



Stéphane RODIER

